

Conseil municipal des 23 aout 2018

Présents : Hesdauus Hayet, Séphèdo, Arnoult, Doumot
Messieurs Boudier, Pard, Quenuec, Réveillère, Roussaud
Louïque Carrère ayant donné pouvoir à Mireille Arnoult
Martine Coste ayant donné pouvoir à Joseph Réveillère
Laure Thélin ayant donné pouvoir à Claire Doumot
Excusés : F. Chodat, F. Restes, E. Bremaud
Secrétaire de séance : C. Doumot
La séance est ouverte à 18h06

I - Création d'un emploi d'ATSEM un titulaire

Il s'agit de conserver le poste d'ATSEM dans les mêmes conditions que sur l'année scolaire précédente.

Un le Maire propose à l'assemblée la création de cet emploi permanent à temps un complet à raison de 86/35ème à compter du 01/01/2018 jusqu'au 05/07/2019 inclus.
Adopté à l'unanimité

II Recrutement d'agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Le Maire présente à l'assemblée les postes à créer :

- 6 postes d'adjoint technique (2 à temps complet, 4 à temps un complet)
 - 1 poste d'animateur à temps un complet
 - 18 postes d'adjoints d'animation à temps un complet
 - 1 poste d'adjoint administratif à temps un complet
- Il demande d'inscrire au budget le crédits correspondant et de accepter la prolongation de ces contrats de CDD dans les différents services de la commune.
- Approuvé à l'unanimité

III Création d'un poste d'agent de ménage à temps complet

un poste technique - avancement de grade au 01/01/18 par le biais du Comité de gestion, le Comité technique a validé cette procédure intitulé pour agent.

Le Conseil municipal se prononce favorablement sur la création d'un poste d'agent de ménage.

Approuvé à l'unanimité

IV

Non exercice du droit de préemption sur les parcelles C187 et C189.

Une déclaration d'intention d'aliéner a été remise en mairie concernant deux parcelles situées sur la commune.

Le montant de la vente étant supérieur à 500 000 €, le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur l'exercice du droit de préemption.

Il propose de ne pas prééempter les parcelles concédées.
Accepté à l'unanimité.

V

Questions diverses

• Demande d'affichage d'une réunion publique le 5/10/2018 à l'initiative d'habitants d'Auzielle. Le Maire rappelle la délibération 2017 concernant les tarifs des locations de salles sur la commune d'Auzielle. Il propose de choisir entre le tarif normal de la salle des fêtes, soit 330 € ; la gratuité ; le tarif quidétique.

Après débat, la majorité décide d'appliquer le tarif de 330 € : 6 voix pour + 1 abstention
3 voix contre + 2 absences


Le tarif est élevé à 330 €

Abelot